

Médecin de prévention médico-sociale

Le médecin de prévention médico-sociale conçoit et met en œuvre des projets de santé publique, de promotion et de prévention sur son territoire d'intervention. Il participe à l'élaboration et à l'exécution de la politique départementale dans son domaine d'intervention.

Le métier

Le médecin de prévention médico-sociale est autonome dans l'organisation du travail, il est responsable du matériel médical dans les services. Il travaille en bureau au sein d'une circonscription de la solidarité départementale, il est fréquemment en déplacements dans le cadre des consultations, des besoins des usagers et des missions de service. Ses horaires sont réguliers, avec une amplitude variable en fonction des besoins du service.

Les activités

- Réaliser des consultations médicales générales ou spécialisées
- Participer à l'élaboration du diagnostic de santé et des orientations de la politique de santé
- Organiser la prévention médico-sociale
- Elaborer des statistiques médicales sur le territoire
- Conseiller techniquement les circonscriptions de la solidarité départementale
- Evaluer des actions de prévention
- Gérer administrativement des dossiers médicaux
- Animer et piloter une équipe
- Piloter et animer des projets de prévention à la santé
- Etablir des bilans des 3-4 ans en école maternelle
- Accueillir et encadrer des étudiants et stagiaires en médecine
- Participer à des réunions de coordination avec les partenaires

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours de médecin.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME